

## 2022-2023



Une aide financière est offerte pour aider les étudiants à temps partiel à payer leurs études postsecondaires. Au Canada, les étudiants à temps partiel admissibles peuvent obtenir jusqu'à 10 000 \$ en prêts fédéraux, en plus d'une aide financière sous forme de bourses.

Les étudiants qui sont inscrits à des cours totalisant entre 20 et 59 % d'une charge de cours à temps plein (ou entre 20 et 39 % pour un étudiant ayant une invalidité) dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé peuvent présenter une demande de prêts et bourses pour études à temps partiel.

Vous pouvez présenter votre demande de prêts et bourses pour études à temps partiel directement en ligne dans le portail [Advanced Education Student Portal](#) soit en créant un compte dans ce portail, soit au moyen de votre compte déjà existant. Vous pouvez aussi numériser les formulaires dûment remplis et les téléverser directement dans votre compte en utilisant la fonction de téléversement ou encore vous pouvez téléverser les formulaires au moyen du « [Post-Secondary Document Uploader](#).

L'Aide aux étudiants à temps partiel est évaluée en fonction du revenu de l'étudiant et de la taille de la famille. Le montant du financement alloué est calculé en fonction des coûts liés à l'éducation, y compris les droits de scolarité, les fournitures scolaires (c.-à-d. les manuels et l'équipement), les transports locaux et les frais de garderie.

**La bourse canadienne pour étudiants à temps partiel est passée d'un maximum de 1 800 \$ à un maximum de 3 600 \$ et reste ainsi doublée pour l'année de prêt 2022-2023.**

### Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge

Si vous êtes un étudiant ayant des personnes à charge qui est admissible à l'aide aux études à temps partiel et dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, vous pourriez être admissible à une bourse pouvant atteindre 120 \$ par semaine, jusqu'à concurrence de 3 840 \$.

### Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité

Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité et que vous êtes admissible à l'aide aux études à temps partiel, vous serez admissible à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité, et vous serez automatiquement considéré pour cette bourse dans votre demande d'aide aux étudiants. Cette bourse s'élève à 4 000 \$ par année scolaire afin d'aider à payer les frais d'études ou les frais de subsistance.

### Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité

Les étudiants à temps partiel ayant une invalidité pourraient recevoir jusqu'à 22 000 \$ pour les aider à payer les coûts exceptionnels liés aux études.

### Bourse d'études Avantage Saskatchewan

La Bourse d'études Avantage Saskatchewan (Saskatchewan Advantage Scholarship) est aussi offerte aux étudiants à temps partiel. Si vous êtes un diplômé de 12e année (en 2012 ou plus tard) et que vous vous inscrivez dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan, vous pourriez être admissible à la bourse Avantage Saskatchewan. Cette bourse offre 750 \$ par année (jusqu'à concurrence de la limite maximale à vie de 3 000 \$). Pour s'en prévaloir, les étudiants doivent présenter une demande d'aide aux étudiants.

### Demander une aide financière uniquement sous forme de bourses

Le fait de présenter une demande d'aide aux étudiants à temps partiel pour obtenir des bourses ne signifie pas que vous devez emprunter si vous préférez ne pas le faire. Lorsque vous présentez une demande au programme d'Aide aux étudiants de la Saskatchewan, votre demande sera évaluée en tenant compte de votre admissibilité à une combinaison de bourses non remboursables et de prêts remboursables. Vous pouvez choisir de recevoir seulement des bourses en l'indiquant dans votre formulaire de demande d'aide aux étudiants à temps partiel.

## 2022-2023

### Le saviez-vous?

- Une bourse est un financement que vous n'avez pas à rembourser. Si vous abandonnez vos études, une partie ou la totalité de la bourse que vous recevez sera convertie en prêt.
- Un prêt est un financement que vous devez rembourser.
- Vous pouvez présenter une demande d'aide financière, que vous soyez étudiant à temps plein ou à temps partiel.
- Les prêts sont exempts d'intérêts pendant que vous faites vos études, et vous avez jusqu'à six mois après la fin de vos études pour commencer les remboursements.

### Where can I get more information?

En ligne: [saskatchewan.ca/studentloans](https://www.saskatchewan.ca/studentloans)

(en anglais) <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/education-learning-and-child-care/student-loans>

Appel sans frais: 1-800-597-8278

Courriel: [studentservices@gov.sk.ca](mailto:studentservices@gov.sk.ca)

Nous sommes en ligne! Suivez-nous sur :

 [facebook.com/SaskatchewanStudents](https://facebook.com/SaskatchewanStudents)

 [@SkStudents](https://twitter.com/SkStudents)

 [@SkStudents](https://www.instagram.com/SkStudents)